

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION À LA GARDE DE POULES PONDEUSES

Identification du demandeur

Prénom

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Toute demande effectuée par un entrepreneur ou une autre personne que le propriétaire doit détenir une autorisation écrite du propriétaire pour l'obtention d'un permis.

Emplacement des travaux (à compléter seulement si adresse différente)

Adresse

Numéro de lot

Description des travaux

\$

Coût estimé des travaux

Date de **début** des travaux

Date de **fin** des travaux

Dimensions du poulailler

Façade : _____ Profondeur : _____ Hauteur : _____ Superficie : _____

Dimensions de l'enclos

Façade : _____ Profondeur : _____ Hauteur : _____ Superficie : _____

Implantation du poulailler et enclos (le plus près de la ligne)

Distance de la ligne avant : _____ Distance de la ligne arrière : _____

Distance ligne latérale gauche : _____ Distance ligne latérale droite : _____

Distance de la fosse septique : _____ Distance de l'élément épurateur : _____

Distance bâtiment principal : _____ Distance bâtiment secondaire : _____

Nombre de poules : _____

Autres informations : _____

Joindre avec ce formulaire :

- ▶ Plan d'implantation du bâtiment
- ▶ Engagement signé relatif à la garde de poules pondeuses

Signature du demandeur

Date

Signature du copropriétaire

Date

Note : **Si le demandeur n'est pas le propriétaire unique**, les autres copropriétaires doivent signer la présente demande ou donner une procuration au demandeur à l'effet qu'il est autorisé à déposer une demande pour cette propriété.

Réservé à la Municipalité

25 \$

Date à laquelle la demande est réputée substantiellement complète

Coût du permis



FORMULAIRE

ENGAGEMENT RELATIF À LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN ET EN ZONES RÉSIDENTIELLES RURALES

DE : _____, personne physique résidant au _____,
(nom de la personne) (adresse)

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0

(Ci-après appelé « le Gardien »)

ENVERS : La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X 3J0.

(Ci-après appelé « la Municipalité »)

PRÉAMBULE

- CONSIDÉRANT le *Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales* adopté par **la Municipalité**;
- CONSIDÉRANT que **le Gardien** désire obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 5 dudit Règlement;
- CONSIDÉRANT que la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, ainsi que la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* imposent déjà des obligations et restrictions d'application générale relativement à la garde de poules;
- CONSIDÉRANT que **le Gardien** est propriétaire de la propriété visée par la garde de poules ou que celui-ci a obtenu l'autorisation écrite du propriétaire;

LE GARDIEN S'ENGAGE À CE QUI SUIT :

- Le Gardien** s'engage à respecter intégralement toutes les normes exigées au *Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales* de **la Municipalité**.
- Le Gardien** s'engage à assumer l'ensemble des frais liés à la garde de poules pondeuses sur sa propriété, notamment tous les frais relatifs aux soins, au remplacement des poules, à leur euthanasie ou à leur incinération (le cas échéant).
- Le présent engagement demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que **le Gardien** détiendra des poules sur sa propriété.
- Le Gardien** qui ne souhaite pas renouveler son certificat d'autorisation ou dont l'obtention du certificat est refusé ou révoqué par **la Municipalité**, ou qui cesse l'élevage s'engage, à ses frais, à conduire ses poules pour en confier la garde au responsable d'une ferme qui accepte de s'en occuper. À défaut, de trouver une solution, **Le Gardien** doit, à ses frais, les faire euthanasier chez un vétérinaire ou les faire abattre dans un abattoir. **Le Gardien** qui cesse l'activité de garde de poules doit en aviser **la Municipalité** par écrit.
- Le Gardien** doit démanteler l'abri destiné aux poules et disposer des matériaux dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la fin de la garde des poules.
- Le Gardien**, titulaire d'un certificat d'autorisation pour la garde de poules pondeuses en milieu urbain et en zones résidentielles rurales, dégage **la Municipalité** et ses représentants de toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou tout dommage éventuel lié à la présence et aux activités de garde de poules sur sa propriété.
- Le Gardien** ne peut céder ou transférer sa licence ou le présent engagement.
- Le Gardien** s'engage à respecter toute autre loi ou règlement applicable à la garde de poules.
- Le Gardien** accepte qu'advenant que la Municipalité n'ait pas modifié son règlement de zonage au-delà de la période prévue du 31 décembre 2023, ne voulant permettre cet usage de manière permanente, il devra se départir de ses poules et démanteler l'abri ainsi que nettoyer son terrain sans pouvoir prétendre à des droits acquis ou quelque dédommagement que ce soit de la part de **la Municipalité**.
- Le Gardien** qui ne respecte pas intégralement les conditions stipulées au *Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales* et au présent engagement peut se voir révoquer son certificat d'autorisation par la Municipalité sans aucun remboursement des frais liés à l'obtention de celui-ci.
- Le Gardien** s'engage à faire parvenir tout avis requis en vertu du présent engagement à l'adresse suivante : Service d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X 3J0 ou par courriel à urbanisme@mont-carmel.org.

SIGNATURE DU GARDIEN

Je, _____, reconnais avoir lu, compris et accepté toutes les conditions du présent et je
(nom de la personne)

m'engage à m'y conformer. Signé à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ce _____

(signature du gardien)